



2026- 242

Arrêté de circulation et de stationnement
Parking du Cours des quais
Manifestation « Match de Coupe de
monde de foot par la Marée Douce »
Le 9, 14 et 19 juillet 2026

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Monsieur Emmanuel BRETAGNE le 6 juillet 2026, dirigeant de l'entreprise La Marée Douce, d'organiser la retranscription des matchs de foot de la coupe du monde sur écran géant, avec une affluence estimée à 500 personnes.

Considérant qu'il est de l'intérêt général de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée de la manifestation et en raison des prescriptions préfectorales sur les fan-zones.

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Pour des raisons de sécurité publique, le stationnement sera interdit sur le cours des quais (parking face à La Marée Douce) aux dates et horaires suivants :

- Du jeudi 9 juillet 2026 à 18h00 au vendredi 10 juillet 2026 à 01h00
- Du mardi 14 juillet 2026 à 18h00 au mercredi 15 juillet 2026 à 01h00
- Du dimanche 19 juillet 2026 à 18h00 au lundi 20 juillet 2026 à 01h00

ARTICLE DEUXIEME

Pour les mêmes raisons, la circulation sera interdite sur le cours des quais (parking face à La Marée Douce) aux dates et horaires suivants :

- Du jeudi 9 juillet 2026 à 20h00 au vendredi 10 juillet 2026 à 01h00
- Du mardi 14 juillet 2026 à 20h00 au mercredi 15 juillet 2026 à 01h00
- Du dimanche 19 juillet 2026 à 20h00 au lundi 20 juillet 2026 à 01h00

ARTICLE TROISIEME

L'organisateur sera responsable de la gestion des barrières anti-intrusion pendant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE QUATRIEME

Le montant de l'indemnité est fixé à :

Forfait de travaux de sécurité	130,00 €
Soit un total de : 3x 130 €	390,00 €

ARTICLE CINQUIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le service comptabilité
- La Gendarmerie de Carnac
- L'établissement La Marée Douce
- La Compagnie des Ports de La Trinité-sur-Mer
- Le Service de communication

Fait à LA TRINITE-SUR-MER, le 08 juillet 2026

Le Maire,
Yves NORMAND

affiché le :

